



Regime :separation de biens, maison et divorce

Par **matinou**, le **27/03/2017** à **20:48**

mon mari m'a fait donation de la moitié du terrain qui lui appartenait, sur ce terrain nous avons construit. nous sommes mariés avec contrat de mariage et séparation des biens. sur ce terrain nous avons construit notre maison ensemble. il rembourse 1500 euros de crédit et moi 500 en fonction de nos revenus. on divorce que vas-t'il se passer s'il vous plaît? que puis-je prétendre, le crédit est prélevé sur un compte commun. Merci

Par **Visiteur**, le **27/03/2017** à **21:33**

Bonsoir,
Si vous êtes en séparation de biens et que chacun paie une part du crédit relatif au bien, le partage de cette indivision devra être inégal pour respecter les versements de chacun.

Par **matinou**, le **27/03/2017** à **21:41**

si je comprends bien, seule mes sommes versées pour le crédit pourront me revenir. merci

Par **Visiteur**, le **27/03/2017** à **21:48**

C'est plus compliqué car basiquement, la construction appartient aux propriétaires du terrain et

vous êtes à 50/50.
Pour la construction, votre mari prouvera peut-être bien qu'il a versé davantage il faudra déterminer les droits de chacun tenant de tout cela.

Par **matinou**, le **27/03/2017 à 21:51**

me faut t il voir plutot un notaire ou un avocat en premier?merci

Par **Visiteur**, le **27/03/2017 à 21:55**

Un avocat...

Par **matinou**, le **27/03/2017 à 21:56**

mon mari a vu son notaire et il veut que l'on fasse une indivision et que je lui vende mes parts, je comprends pas pourquoi

Par **amajuris**, le **29/03/2017 à 15:05**

bonjour,rvous êtes déjà en indivision puisque vous êtes en séparations de biens donc pas de communauté.rnsi votre mari a financé plus que sa part dans le bien indivis, il dispose d'une créance à votre égard, il peut donc demander le remboursement de ce qu'il a payé en plus de sa part dans le bien.rnsalutations

Par **matinou**, le **29/03/2017 à 18:52**

c'est lui qui garderait la maison donc il conserve sa part de 80% du financement et moi je peut demander ma part de 20% moins evidement la part du credit non financè? merci

Par **amajuris**, le **29/03/2017 à 19:53**

vous devez lui vendre, si vous le voulez, votre part selon le prix que vous aurez proposé et qu'il aura accepté.

Par **matinou**, le **29/03/2017 à 20:08**

si je lui vends ma part quel sont les frais qu'il supportera au notaire ,dans ce cas il me faut lui faire donation du terrain? car ilm'avait fait une donation avant la construction. Merci

Par **amajuris**, le **29/03/2017** à **20:55**

le financement du bien n'a rien à voir avec la propriété du bien.rnsi vous êtes propriétaire du terrain 50/50 la maison construite dessus vous appartient dans les mêmes proportions.rnsi vous vendez votre part, vous vendez la part du terrain et la part de la maison soit la moitié de l'ensemble terrain et maison.